



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 24 octobre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la résolution 1374 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée le 19 octobre 2001, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'Instance de surveillance des sanctions contre l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) créée en application de la résolution 1295 (2000) pour une nouvelle période de six mois, qui se terminera le 19 avril 2002. Au paragraphe 7 de la résolution 1374 (2001), le Conseil m'a prié, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, de nommer quatre experts à l'Instance de surveillance.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir consulté le Comité, j'ai nommé les quatre experts dont les noms suivent :

Mme Christine Gordon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
M. Wilson Chisala Kalumba (Zambie)
M. Juan Larrain (Chili)
M. Ismaila Seck (Sénégal)

J'ai également demandé à M. Juan Larrain (Chili) de continuer à présider.

(Signé) Kofi A. Annan

